



## AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

relatif au recrutement d'une assistance technique  
dans le cadre de l'implémentation du e-procurement au Bénin.

AMI N° 2023-21/PR/ARMP/PRMP/S-PRMP DU 27 FEVRIER 2023

Pays : République du Bénin  
Nom du Projet : Recrutement d'une Assistance technique dans le cadre de l'implémentation du e-procurement au Bénin  
Référence SIGMAP : PI\_DSISASE\_74228

1. Le Gouvernement du Bénin a reçu un fonds de la Banque Mondiale pour financer le Projet de gouvernance économique et de prestation de services et, a l'intention d'utiliser une partie de ce fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'assistance technique dans le cadre de l'implémentation du e-procurement au Bénin.
2. La mission du consultant consiste à soutenir la réingénierie des processus actuels de passation des marchés publics et d'assurer un suivi technique du projet de réalisation et d'implémentation du e-procurement pour le système de passation des marchés publics en République du Bénin. De façon spécifique, il s'agit de la **conception du projet de mise en œuvre d'un système de passation des marchés publics en ligne, notamment :**
  - Analyser les processus actuels de passation des marchés publics ;
  - Identifier les points de lacunes potentielles ;
  - Définir les processus cibles à digitaliser ;
  - Couvrir les activités connexes à la réingénierie ;
  - Elaborer les spécifications fonctionnelles détaillées et techniques générales de la future plateforme ;
  - Produire une analyse circonstanciée pour accompagner le Bénin dans les choix du modèle de solution et de la démarche de mise en œuvre (ERP, développement spécifique, mixte), le cas échéant ;
  - Accompagner le Bénin dans le recrutement de l'intégrateur et/ l'éditeur de logiciels (selon le modèle choisi) ;
  - Contribuer aux négociations des contrats avec l'éditeur de la solution choisie et/ou l'intégrateur ;
  - Concevoir le projet de mise en œuvre.
3. La durée prévisionnelle de la mission est de cent cinquante (150) jours ouvrables. La période d'assistance technique est étalée sur le délai de réalisation du projet.
4. La personne responsable des marchés publics de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, représentant l'Autorité Contractante, par la présente sollicitation de

manifestation d'intérêt, invite les consultants admissibles à présenter leur candidature pour fournir les services décrits ci-dessus.

5. A ce titre, les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (références concernant l'exécution de contrats similaires, curriculum vitae détaillé et diplômes). Les consultants devront fournir les preuves relatives à leurs expériences (attestations de bonne fin d'exécution + extraits des contrats de marché, etc.).
6. Les consultants seront sélectionnés par la méthode de « **Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant** » décrite au paragraphe 7.11 du Règlement sur la passation des marchés de la Banque Mondiale en date de juillet 2016 révisé en novembre 2017, en août 2018 puis en novembre 2020. **A l'issue de l'évaluation des références, le consultant classé premier sera invité à soumettre des propositions technique et financière.**
7. L'attention des consultants intéressés est attirée sur les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III du Règlement sur la passation des marchés de la Banque Mondiale en date de juillet 2016 révisé en novembre 2017, en août 2018 puis en novembre 2020, qui décrivent la politique de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêts.
8. **Qualifications du consultant**

8.1. **Le consultant expert technique principal** doit avoir au moins dix (10) ans d'expériences dans la conduite de projets similaires et disposer au minimum, d'une expertise dans les domaines ci-après :

- Une expertise (réussie et opérationnelle) en transformation digitale ayant travaillé concrètement au développement d'un système de passation de marchés publics en ligne ;
- Connaissance des processus de passation des marchés publics en Afrique ;
- Expertise reconnue dans la réingénierie de processus administratifs, notamment dans la mise en place de nouveaux systèmes de gestion ;
- Expérience (réussie et opérationnelle) dans la conception, mise en œuvre et déploiement de solution de passation des marchés publics en ligne ;
- Expertise dans la gestion de projet avec la capacité d'animer des ateliers, suivre un planning, évaluer les risques, mettre en œuvre des indicateurs de projets ;
- Connaissance des technologies émergentes ;
- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral ;
- Avoir une maîtrise des techniques d'animation de groupes de travail et de communication écrite et orale.

8.2. **L'expert local** doit avoir au minimum huit (08) ans d'expériences dans la conduite de projets similaires et disposer d'une expertise dans les domaines ci-après :

- expertise avérée en transformation digitale ou dans le domaine des Systèmes d'information au sein d'une autorité contractante ; 

- expérience confirmée dans la digitalisation des processus de passation des marchés publics ;
  - connaissance parfaite du code de passation des marchés publics au Bénin ;
  - expérience dans la réingénierie de processus et des mutations récentes de services publics au Bénin ;
  - expertise dans la gestion de projet avec la capacité d'animer des ateliers, suivre un planning, évaluer les risques, mettre en œuvre des indicateurs de projets ;
  - connaissance des technologies émergentes ;
  - maîtrise du français à l'écrit et à l'oral ;
  - avoir une maîtrise des techniques d'animation de groupes de travail et de communication écrite et orale.
9. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française en trois (03) exemplaires (un original, une copie physique et une version électronique scannée sur clé USB sous format PDF), portant la mention « **avis à manifestations d'intérêt relatif au recrutement d'une assistance technique dans le cadre de l'implémentation du e-procurement au Bénin** » doivent parvenir à l'adresse indiquée ci-dessous, **le jeudi 16 mars 2023 à 10 heures** locales (heure de Cotonou) au plus tard.

10. L'adresse à laquelle il est fait allusion est :

Secrétariat de la personne responsable des marchés publics de l'ARMP au 5ème étage de l'immeuble « Thiburce MONTCHO », bureau B-502, sis au Quartier Gbégamey, Rond-point de la place Bulgarie, 08 BP 0791 Tri-postal Cotonou - République du Bénin, Tél : (+229) 96 55 10 82 ; E-mail : [guedjeludovic@yahoo.fr](mailto:guedjeludovic@yahoo.fr).

Les consultants peuvent avoir plus d'informations audit Secrétariat tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes ou à l'adresse mail : [guedjeludovic@yahoo.fr](mailto:guedjeludovic@yahoo.fr). Les termes de référence de la mission peuvent être consultés sur les sites web : [www.armp.bj](http://www.armp.bj) - [www.dgmarket.com-https://www.marches-publics.bj](http://www.dgmarket.com-https://www.marches-publics.bj).

11. Les critères d'évaluation des manifestations d'intérêt sont :

**11.1. Consultant technique principal**

**(i) *Qualifications générales du consultant (20 points)***

- Avoir au moins dix (10) ans d'expériences en tant que consultant expert technique principal dans la conduite de projets similaires :
  - Années d'expériences inférieures à 5 ans = 5 points ;
  - Années d'expériences comprises entre 5 ans et 10 ans = 15 points ;
  - Années d'expérience supérieures ou égales à 10 ans = 20 points.

**(ii) *Qualifications spécifiques du Consultant (80 points) :***

- Avoir réalisé au moins une (01) mission (réussie et opérationnelle) en transformation digitale concrètement liée au développement d'un système de passation de marchés publics en ligne (30 points) :
  - Aucune mission réalisée = 0 point ;
  - Au moins une mission réalisée (réussie et opérationnelle) = 30 points. ✓

- Expérience (réussie et opérationnelle) dans la conception, mise en œuvre et déploiement de solution de passation des marchés publics en ligne (10 points) :
  - Aucune mission réalisée = 0 point ;
  - Au moins une mission réalisée (réussie et opérationnelle) = 10 points.
- Expertise reconnue dans la réingénierie de processus administratifs, notamment dans la mise en place de nouveaux systèmes de gestion (10 points)
  - Aucune mission réalisée = 0 point ;
  - Au moins une mission réalisée = 10 points.
- Expertise dans la gestion de projet avec la capacité d'animer des ateliers, suivre un planning, évaluer les risques, mettre en œuvre des indicateurs de projets (10 points)
  - Aucune mission réalisée = 0 point ;
  - Au moins une mission réalisée = 10 points.
- Connaissance des processus de passation des marchés publics en Afrique (05 points)
  - Aucune mission réalisée = 0 point ;
  - Au moins une mission réalisée (réussie et opérationnelle) = 5 points.
- Connaissance des technologies émergentes (05 points) :
  - Aucune preuve de connaissance = 0 point ;
  - Au moins une preuve de connaissance des technologies = 5 points.
- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral (05 points) :
  - Aucune preuve présentée = 0 point ;
  - Au moins une preuve attestant de la connaissance en langue française = 5 points.
- Avoir une maîtrise des techniques d'animation de groupes de travail et de communication écrite et orale (05 points)
  - Aucune preuve présentée = 0 point ;
  - Au moins une preuve attestant de l'animation d'un atelier = 5 points

## 11.2. Consultant local

### (i) *Qualifications générales du consultant local (20 points)*

- Avoir au moins huit (08) ans d'expériences en tant que consultant dans la conduite de projets similaires :
  - Années d'expériences inférieures à 4 ans = 5 points ;
  - Années d'expériences comprises entre 4 ans et 8 ans = 15 points ;
  - Années d'expérience supérieures ou égales à 8 ans = 20 points.

### (ii) *Qualifications spécifiques du Consultant local (80 points) :*

- Avoir réalisé au moins une (01) mission (réussie et opérationnelle) en transformation digitale ou dans le domaine des Systèmes d'information au sein d'une autorité contractante (30 points) :
  - Aucune mission réalisée = 0 point ;

- Au moins une mission réalisée (réussie et opérationnelle) = 30 points.
- Expérience (réussie et opérationnelle) dans la digitalisation des processus de passation des marchés publics (10 points) :
  - Aucune mission réalisée = 0 point ;
  - Au moins une mission réalisée (réussie et opérationnelle) = 10 points.
- Expertise reconnue dans la réingénierie de processus administratifs, notamment dans la mise en place de nouveaux systèmes de gestion (10 points)
  - Aucune mission réalisée = 0 point ;
  - Au moins une mission réalisée = 10 points.
- Expertise dans la gestion de projet avec la capacité d'animer des ateliers, suivre un planning, évaluer les risques, mettre en œuvre des indicateurs de projets (10 points) ;
  - Aucune mission réalisée = 0 point ;
  - Au moins une mission réalisée = 10 points.
- Connaissance des processus de passation des marchés publics au Bénin (05 points)
  - Aucune mission réalisée = 0 point ;
  - Au moins une mission réalisée (réussie et opérationnelle) = 5 points.
- Connaissance des technologies émergentes (05 points) :
  - Aucune preuve de connaissance = 0 point ;
  - Au moins une preuve de connaissance des technologies = 5 points.
- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral (05 points) ;
  - Aucune preuve présentée = 0 point ;
  - Au moins une preuve attestant de la connaissance en langue française = 5 points.
- Avoir une maîtrise des techniques d'animation de groupes de travail et de communication écrite et orale (05 points)
  - Aucune preuve présentée = 0 point ;
  - Au moins une preuve attestant de l'animation d'un atelier = 5 points.

**NB : En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant plus d'expériences dans la transformation digitale et les systèmes d'information dans les marchés publics sera privilégié.**

Cotonou, le 27 février 2023

La Personne responsable des marchés publics (PRMP)



Ludovic GUEDJE